

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

**Assemblée publique de consultation
tenue le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 19h00
concernant les projets de règlement :**

**Modifications au Plan d'urbanisme 199-189A-2011
Modifications au règlement de Zonage 198-190A-2011**

Une assemblée publique de consultation est tenue le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 19h00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents les conseillers et conseillère suivants :

Julien Auclair Sonia Quirion
Stéphane Auclair Marc Grenier
Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin, qui agit également à titre de Président d'assemblée.

Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente, ainsi que Monsieur Hugues Poulin, inspecteur municipal.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus et publié dans l'Éclaireur-Progrès / Beauce-Nouvelle du 17 novembre 2011.

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique les projets de règlement suivants :

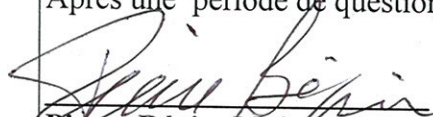
- Modifications au Plan d'urbanisme portant le numéro 199-189A-2011 qui vise à modifier l'actuel Plan d'urbanisme portant le no 163-2007;
- Modifications au règlement de Zonage portant le numéro 198-190A-2011 qui vise à modifier l'actuel règlement de Zonage portant le no 164-2007;

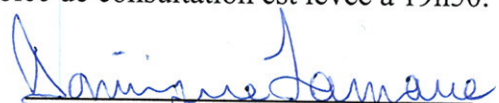
Ces projets de règlements ont été adoptés afin de faire suite à la réalisation de nouveaux développements résidentiels et à la prolongation ou à l'ajout de nouvelles rues ainsi qu'à apporter certaines modifications au règlement de zonage pour faciliter l'établissement de nouveaux commerces dans la Municipalité afin de répondre à un besoin observé.

A 19h00, M. Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation. Il explique les projets de règlement qui vise à ajouter les zones R-16, R-17 et R-18 ainsi qu'à modifier les limites des zones R-10, R-11, R-12, RX-60, C-20, C-23, C-24 ainsi que certains usages.

Ces projets de règlements sont susceptibles d'approbation référendaire.

Après une période de questions, l'assemblée de consultation est levée à 19h50.


Pierre Bégin, Maire


Dominique Lamarre, Sec.-trésorière